



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le

La ministre de l'Éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs
d'académies,
Messieurs les vice-recteurs d'académies,
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
d'académies et secrétaires généraux adjoints,
Mesdames et Messieurs les référents CIC
académiques

Secrétariat général
Direction des affaires financières
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Département du contrôle interne et
des systèmes d'information financiers
DCISIF

Affaire suivie par
Marina BIHI
Téléphone
01 55 55 12 09
Courriel

marina.bihi@education.gouv.fr

Objet : Contrôle interne comptable - déploiement de G2P et enquête CIC 2015

Annexe : Points d'observation relatifs à l'usage de l'outil G2P

N° 2015-

Le présent courrier a pour objectif de vous informer sur le déploiement de l'outil de pilotage G2P (gestion de projets) et son usage dans le cadre de l'enquête annuelle sur le niveau de déploiement du CIC en académie :

I. Le déploiement de l'outil G2P à l'ensemble des académies

La sécurisation des procédures financières par le **dispositif de contrôle interne comptable (CIC)** requiert la mobilisation collective et pérenne de l'ensemble des acteurs académiques. La démarche de CIC doit être portée et coordonnée par les « **référents académiques de CIC** » qui sont amenés à organiser, en particulier, la mise en œuvre des activités de maîtrise de risque (AMR) définies au sein des référentiels de CIC et à en assurer la traçabilité.

Dans l'objectif de **fluidifier les dispositifs académiques de CIC installés**, un logiciel de gestion de projet, **G2P**, a été mis à la disposition des « référents académiques ». Cet outil doit leur permettre d'accéder, *a minima*, à l'ensemble des activités de maîtrise de risque à mettre en œuvre sur un exercice donné, de renseigner les niveaux de réalisation associés et d'éditer des tableaux de bord pour piloter la démarche d'un point de vue global.

Depuis le mois de janvier 2015, le département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers (DCISIF) a pris contact avec chaque « référent académique » pour assurer une bonne prise en main de l'outil.

L'**annexe** jointe à ce courrier dresse une liste de points d'observation relatifs à l'usage de G2P, dans la perspective de l'enquête annuelle sur le déploiement du CIC en académies.



II. L'enquête annuelle sur le déploiement du CIC en académies

Comme chaque année, la direction des affaires financières (DAF) du ministère mène une enquête sur le niveau de déploiement du CIC en services déconcentrés. Cette enquête est pilotée par le DCISIF. Elle porte principalement sur le niveau de mise en œuvre des référentiels de CIC à déployer à date, ainsi que sur le niveau de formalisation des dispositifs de pilotage académiques.

L'analyse des résultats contribue à éclairer les instances ministérielles de pilotage de la démarche (comité de contrôle interne pour la maîtrise des risques et comité de pilotage sur le contrôle interne comptable et budgétaire), et à alimenter le plan d'action ministériel de renforcement du CIC.

Pour la première année, l'enquête annuelle sur le niveau de déploiement du CIC en académies s'effectuera via G2P. Chaque référent académique devra donc saisir dans l'outil les niveaux de réalisation des activités de maîtrise de risque à mettre en place, pour contribuer ainsi à la remontée des données de l'enquête au niveau national.

Le **15 mai 2015**, le DCISIF effectuera une extraction de l'ensemble des données saisies par les académies, afin de réaliser une « photographie » du déploiement du CIC à date. Celle-ci permettra d'analyser la trajectoire collective d'atteinte des objectifs de la **feuille de route du 23 octobre 2014** ; notamment au regard du « socle CIC¹ » défini pour la rentrée scolaire 2015.

Des informations complémentaires pourront également vous être communiquées *via* les courriels mensuels d'actualité CIC, adressés aux acteurs académiques référencés dans l'« annuaire CIC ». En outre, deux adresses fonctionnelles sont mises à votre disposition pour toute question relative à l'utilisation de l'outil G2P (g2p.cic@education.gouv.fr) ou, plus largement, à la démarche de CIC (pilotage.cic@education.gouv.fr).

Je vous remercie de votre engagement dans la démarche de contrôle interne comptable, et souhaite que l'appropriation de l'outil G2P par les services académiques permette d'amplifier et de simplifier conjointement la démarche ministérielle de maîtrise des risques financiers.

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur des affaires financières empêché,
Le chef de service, adjoint au directeur


Pierre-Laurent SIMONI

¹ Le « socle CIC » est la cible minimale de mise en œuvre des outils structurants du CIC, afin notamment d'orienter les investissements et d'homogénéiser les trajectoires académiques de déploiement de la démarche.

Liste de points d'observation relatifs à l'usage de G2P

Modalités d'accès à G2P	Qui dispose d'une licence utilisateur ?	<p>Une licence a été créée par « référent technique CIC ».</p> <p>Une licence « sponsor » (gratuite), permettant uniquement la lecture des informations dans G2P, peut être créée sur demande.</p> <p><i>Nota : ce choix a été en validé en COPIL CIC/CIB ; le DCISIF gère un stock contraint de licences payantes. Selon l'appropriation par les académies de G2P, une augmentation du nombre de licences pourra être envisagée en 2016.</i></p>
	Est-il possible de modifier le mot de passe ?	Le mot de passe peut être personnalisé depuis le menu déroulant "Mon espace", puis "Mon compte".
	Vous avez perdu votre mot de passe	<p>Cliquez sur « Mot de passe oublié ? » depuis la page de connexion.</p> <p>ou</p> <p>Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : g2p.cic@education.gouv.fr</p>
	Qui aura accès au contenu de G2P ?	Les données saisies dans G2P ne seront communiquées, sauf accord de votre part, ni dans le cadre de la certification annuelle des comptes de l'Etat, ni dans le cadre d'autres audits internes ou externes.
Modalités d'utilisation et de personnalisation de G2P	Peut-on renommer son projet annuel ?	<p>Rappel : un « projet G2P » est ouvert à chaque académie pour un exercice donné. Ce projet se compose d'activités de maîtrise des risques (AMR) à réaliser et pour lesquelles il convient d'indiquer les taux d'avancement. A l'issue de l'enquête annuelle, ce projet est clôturé par le DCISIF pour effectuer une consolidation des données académiques saisies dans l'outil, dans l'attente qu'un nouveau projet soit ouvert et mis à la disposition des académies pour l'exercice suivant.</p> <p>Les projets ouverts aux académies dans G2P portent un nom qui présente un intérêt pour le DCISIF en matière de traçabilité, dans l'objectif de consolidation des données de l'enquête annuelle CIC.</p> <p>Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de modifier le nom du projet académique, mais il est recommandé de conserver <i>a minima</i> le modèle de nommage suivant : « CIC ACADEMIE 2014-2015 ».</p> <p>Par ailleurs, tout autre projet, relevant de votre trajectoire académique propre, peut être nommé sans contrainte particulière.</p>
	Peut-on renommer les AMR d'un projet G2P ?	<p>Dans le même souci de traçabilité et de consolidation des données de l'enquête annuelle CIC, il est indispensable de ne jamais modifier les 6 premiers caractères du codage des AMR.</p> <p>Vous avez néanmoins la possibilité de modifier le libellé des AMR.</p>
	<p>Dans le cadre de votre trajectoire propre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ vous avez choisi de ne pas déployer certaines AMR ; ✓ vous considérez que certaines AMR ne sont pas applicables à votre académie 	<p>Il ne faut pas supprimer ces AMR pour autant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifiez la priorité d'une AMR (« niveau 0 – non concerné »), en allant dans le menu « Tâche » > « Détails ». Il convient néanmoins de laisser un commentaire dans l'encadré prévu à cet effet, « Compte rendu d'évaluation », afin d'explicitier votre choix de ne pas déployer l'AMR en question. - indiquez un taux de réalisation à 100% pour ne pas biaiser votre moyenne générale du niveau de réalisation, toutes AMR confondues.
	Vous souhaitez indiquer le taux de réalisation d'une même AMR par différents services	<p>L'architecture d'un projet peut être modifiée pour s'adapter aux organisations locales. L'aide du DCISIF peut, dans ce cas, être sollicitée pour aménager vos projets au mieux.</p> <p>Dans l'hypothèse selon laquelle une AMR nécessiterait d'être déployée de manière identique au sein de plusieurs services académiques, une duplication de l'AMR au sein du projet G2P peut être effectuée. Il convient de contacter préalablement le DCISIF.</p>
	Vous constatez que le code des AMR dans G2P a changé par rapport à l'enquête CIC 2014	<p>Ce décalage de codification par rapport à l'année précédente est normal. En effet, à titre exceptionnel, certaines AMR (du titre 2 notamment) ont été renumérotées en vue d'harmoniser les codifications dans l'outil. Dorénavant, à chaque AMR correspondra une unique codification dans G2P et deux options seront alors envisageables d'une année sur l'autre : la reconduction des AMR (avec le même code) ou leur suppression (et alors leur code ne sera plus utilisé). Un tableau de correspondance des AMR 2014 Vs. 2015 a été établi pour vous aider et pourra vous être envoyé sur demande.</p> <p><i>Nota : par ailleurs, à l'occasion de la revue annuelle des référentiels avec les pilotes de processus en administration centrale, certaines AMR ont été requalifiées (clés/non clés) ou supprimées.</i></p>